

Règlement

Le Printemps de la convivialité a choisi Inergie, cabinet de conseil et de formation, pour assurer la délégation générale. L'association a également retenu Inergie pour créer et de développer les formations à la convivialité. Le règlement est à établir à l'ordre d'Inergie, chargé d'établir la facturation des formations et d'en assurer le recouvrement.

Vous pouvez établir votre règlement :

- par chèque à l'ordre d'Inergie
- par virement à l'ordre d'Inergie, chez HSBC, compte n°30938 00043 00116118008 / 33
- prise en charge par votre organisme de formation (merci de nous transmettre ses coordonnées)

Formalités d'inscription

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription et une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée. Cette facture est payable à réception et en tout état de cause avant la formation.

Inergie est agréé organisme de formation professionnelle continue, inscrit sous le n°11 92 02704 92.

Conditions générales de vente

Toute annulation doit nous parvenir par écrit au plus tard 15 jours avant le début du stage (dans ce cas, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10 % pour frais de dossier). A partir de cette date, les frais de participation seront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer (merci alors de nous communiquer le nom de votre remplaçant).

Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté l'y contraignent. Ils se réservent aussi le droit de doubler ou de reporter la formation si les inscriptions se montaient respectivement à plus de 15 ou moins de 4 participants.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/0978, nous nous engageons à ne pas diffuser à l'extérieur les informations qui vous sont demandées pour votre inscription et sont destinées aux services du Printemps de la convivialité.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

camille@printempsdelaconvivialite.com ou au 01 41 09 05 39

Vous pouvez vous inscrire :

- par fax : 01 41 09 05 07
- par courrier : Printemps de la convivialité c/o Inergie, 15, avenue Victor Hugo 92170 Vanves